

# Le Collège de France

J. Lacouture, C. Escoffier-Lambiotte, *Le Monde*, 25-28 mars 1968

## I - LES TRIBULATIONS DE LA LIBERTÉ

Fondé par les Valois, peu goûté des Bourbons, sauvé par la Révolution, honoré par l'Empire, malmené par la Restauration, en butte aux tracasseries de régimes qui n'ont jamais pu entamer son prestige, le Collège de France devra-t-il mettre la Ve République au rang de ces derniers ? Un organisme qui s'est acquis un tel rayonnement international ne saurait laisser indifférent un régime féru de grandeur : mais, tant en ce qui concerne ses crédits que son logement, il fait face à des échéances dont le pouvoir ne paraît pas avoir mesuré la gravité. Le Collège obtiendra-t-il l'extension d'un budget véritablement dérisoire, évalué à environ 5 millions de francs ? Pourra-t-il disposer des locaux qui fourniraient à ce cénacle un cadre enfin décent, en héritant, par exemple, de ceux de l'École polytechnique, rendus disponibles par le transfert de l'X à Palaiseau ? L'avenir de cette institution, qui, de par la qualité de ses membres, leur liberté de recherche et la nature incomparable et singulière de leur enseignement est probablement sans rivale dans le monde d'aujourd'hui, est en cause et peut se décider dans les semaines qui viennent. On prête à M. Etienne Wolff, administrateur général, l'intention de s'en entretenir avec le chef de l'État. Il n'est donc pas inutile d'examiner ce qui, sous le vocable Collège de France, peut disparaître ou revivre. Tel est l'objet de l'étude de Claudine Escoffier-Lambiotte et de Jean Lacouture dont nous commençons la publication.

Par JEAN LACOUTURE, 25 mars 1968

Parce qu'il était de santé fragile et que selon son médecin le vin de Bourgogne devait guérir au moins ses aigreurs d'estomac, Érasme pensa accepter l'offre faite par François Ier de fonder le Collège de France. Sept années durant (de 1517 à 1524), Guillaume Budé et l'archevêque de Paris, Etienne Poncher, tentèrent d'enlever le Hollandais à Charles-Quint et de l'attirer à Paris pour qu'il crée et dirige le " séminaire d'érudits " dont ils voulaient faire le foyer d'une véritable révolution culturelle. Après mille coquetteries et marchandages, Érasme finit par renoncer : troquer un empereur contre un roi, fût-il charmant, dépendre des trésoriers de la cour de France qui ne bénéficiaient déjà pas de la meilleure réputation du monde, et surtout tomber aux mains des prédicateurs de Sorbonne qui venaient de le dénoncer, en compagnie de Lefèvre d'Étaples, comme " l'un des précurseurs de l'Antéchrist c'était prendre trop de risques. Après un demi-siècle de renaissance intellectuelle en Europe, l'université de Paris stagnait, en effet, au plus profond de ses traditions scolastiques. L'humaniste Glaréan, envoyé en observateur par Érasme, lui écrivait : " J'ai assisté récemment à une dispute en Sorbonne, où j'ai entendu des applaudissements comme au théâtre de Pompéi... On accusait Adam, notre premier père, de n'avoir pas mangé de poires au lieu de pommes, et tous ces hommes graves contenaient à grand peine leur indignation. Mais la gravité du théologien l'emporta sur la colère : Adam réussit à s'en tirer sans blessure... " C'est pour briser le monopole de la Sorbonne et le règne de la scolastique, alors étroitement lié à l'usage exclusif du latin, que Budé et ses compagnons

rêvaient de la création d'un institut où seraient enseignés le grec et l'hébreu comme au Collège des jeunes Grecs à Rome, à l'École des trois langues de Louvain, ou à l'université d'Alcala. Ce qui n'allait pas sans audace : l'université parisienne dénonçait alors le grec comme " la langue des hérésies ", et l'hébreu sentait plus encore le fagot. Le Collège de France ne fut pas à proprement parler " fondé ". Jamais François Ier ne publia de " lettres patentes " faisant surgir tout armé le " séminaire d'érudits " si longtemps attendu - qui se constitua discrètement, sans apparat, presque clandestinement, pour ne pas alerter et braver trop hardiment la Sorbonne. On sait seulement qu'à partir de 1529, cinq " lecteurs royaux " : deux chargés du grec, deux de l'hébreu, et un des mathématiques, commencent à apparaître dans les " ordonnances de paiement " sur la caisse royale, ce qui ne signifie pas qu'ils furent effectivement payés. Les suppliques et doléances à ce sujet sont, pendant plusieurs années, les meilleures preuves de l'existence du Collège...

### **Règlements de comptes**

Bientôt Clément Marot célèbre dans une épître au roi " la trilingue et docte académie " tandis que, dans la Lettre de Gargantua à Pantagruel, Rabelais s'enchantait de constater que " maintenant toutes les disciplines sont restituées, les langues instaurées ". Quant à la Sorbonne, elle fulmine, traitant la nouvelle institution de " temeraria et scandalosa ". Des " censures " alors publiées par l'université de Paris Abel Lefranc écrit qu'" il n'y a pas de plus triste monument de la sottise humaine " (1). Voilà donc, sous une forme encore discrète et fragmentaire, mais avec esprit bien défini par ses ennemis, celui de la science ouverte, de la recherche et du libre examen, le Collège institué. Les cinq professeurs (Vatable, Guidacerius, Danès, Toussaint, Finé) eurent, dès l'origine, des auditeurs qui font rêver : Calvin, Ignace de Loyola et Rabelais furent parmi les plus réguliers, sans parler du roi et de Marguerite de Navarre... Mais les lecteurs royaux étaient exposés à toutes sortes d'embûches par une sorte de vocation. La plus fameuse de ces péripéties fut à coup sûr l'assassinat de l'illustre Pierre Ramus (ou la Ramée), doyen des lecteurs, professeur " en oratoire et philosophie ". Il avait tenté de s'opposer à la nomination au Collège d'un certain Charpentier, faisant valoir qu'en fait de science arithmétique qu'il s'agissait d'enseigner, le candidat ne connaissait qu'un peu de grec. Bien qu'admis, Charpentier saisit l'occasion de la Saint-Barthélemy pour faire égorger Ramus, réputé favorable à la Réforme. Le précédent ainsi créé ne fit pas école dans l'histoire du Collège : les règlements de comptes y ont pris depuis lors d'autres formes. Le " gymnase " ne se développe pas moins, tout au long du siècle, s'adjoignant des maîtres de latin, de médecine, d'arabe (dont l'un des premiers professeurs portait le nom de Gabriel Sionite...). En 1610, quelques semaines après l'assassinat de Henri IV qui lui avait été fermement favorable et avait décidé de le loger enfin, la première pierre du " collège " est posée par un roi de neuf ans. Comme si sa vocation était de mieux vivre dans les périodes de tension et d'épreuves, le collège royal allait s'endormir dans la prospérité et la sécurité matérielle pendant près de deux siècles, pour retrouver tout son éclat sous la Révolution. S'il réussit en 1633 à éviter d'être placé sous la tutelle de l'Université et à rester sous l'égide du seul " grand aumônier ", il dut se résigner, cent quarante ans plus tard, à une fusion qui était en fait un vasselage. L'absolutisme royal avait provisoirement eu raison d'une institution essentiellement libérale, foyer permanent de contestation. Sa réputation restait fâcheuse auprès des bien-pensants. La tenue de certains maîtres, disait-on, " manquait de gravité " : on les voyait monter en chaire sans être revêtus de la robe et du bonnet carré. À la veille de la Révolution en tout cas, le Collège royal se permettait un geste qui en disait long sur le maintien d'un certain esprit : en 1779, l'assemblée des lecteurs refusa de porter les cordons du dais lors de la procession de la Fête-Dieu.

Un historien des idées pourrait relever avec délectation la communauté de vues qui s'affirma, dès 1789, entre la révolution politique qui s'amorçait et la révolution culturelle du seizième siècle. De Budé et Rabelais à Mirabeau et Talleyrand - tous deux auteurs de projets de refonte de l'enseignement supérieur qui restituaient une place prépondérante au Collège de France - il y a comme un écho. L'inspiration est la même, qui met l'accent sur la recherche autant que sur la liberté. Quant à Condorcet, son projet de " lycée de Paris ", qui n'est qu'une appellation nouvelle d'un Collège de France amplifié, semble avoir été rédigé par Guillaume Budé : " Une institution où toutes les langues connues seraient enseignées, où l'on pourrait analyser, comparer toutes les manières suivant lesquelles les hommes ont classé et formé leurs idées, devait conduire à des découvertes importantes et faciliter les moyens d'un rapprochement entre les peuples, qu'il n'est plus temps de reléguer parmi les chimères philosophiques. " La Terreur ne suspendit pas les travaux du Collège, qui avait évidemment cessé en 1793 d'être " royal ", et dont un professeur, Dupuis, fut membre de la Convention. L'assemblée des professeurs n'en jugea pas moins utile de faire remettre au Comité de salut public un mémoire sur l'" indivisibilité " de ses travaux, où l'on peut voir une pointe d'humour macabre. Cinq professeurs furent pour un temps arrêtés. L'un d'eux, Bosquillon, demanda de poursuivre ses cours en prison : mais on ne sait s'il obtint gain de cause. Il faut croire en tout cas que la Révolution avait besoin de ces savants-là (Daubenton, Lalande, Portai, l'abbé Delille), puisque aucun d'eux ne subit le sort de Lavoisier - la seule victime de la Terreur étant la chaire de mathématiques, dont l'Almanach de France cesse de faire mention à partir de 1794. N'était cette fâcheuse amputation, la Révolution aurait fait figure de second " âge d'or " du Collège. Ouvrant les cours au début de l'an III, Lalande, alors administrateur, déclarait sans forfanterie - ce que n'aurait pu faire aucun de ses prédécesseurs depuis deux siècles : " Le Collège de France est l'établissement le plus célèbre et le plus important de l'univers pour l'instruction publique. " Napoléon partageait cette opinion, quelque méfiance qu'il éprouvât pour l'esprit encyclopédique, préférant donner ses soins à la spécialisation des connaissances et des techniques. Mais il était si sensible aux considérations de prestige et conscient du rayonnement que la vieille maison de François Ier pouvait ajouter à son règne qu'il multiplia les marques d'intérêt à son égard, lui attribuant dès le lendemain du sacre l'hôtel de Cambrai, intervenant pour que les nominations aux chaires aient lieu par concours, développant les études orientales. C'est à Moscou, on le sait, qu'il devait doter la Comédie-Française de ses nouveaux statuts ; c'est de Finkelstein, en Prusse-Orientale, dans les instants de liberté que lui laissait la campagne contre le tsar - et Marie Walewska - que Napoléon posa les fondements d'une profonde réforme du Collège de France, dans une note d'avril 1807 qui est un plaidoyer passionné pour l'histoire, et surtout l'histoire la plus actuelle, celle qui va, écrit-il, " jusqu'au moment même où l'historien professe ". Un projet de décret en résulta, qui comportait la création au Collège de France de quatre chaires de géographie et de dix chaires d'histoire. Son gigantisme même fit échouer ce projet de réforme, ou plutôt le fit dévier vers une tout autre direction, la fondation de l'Université de France, qui intervient en 1808. Mais, cette fois-ci, c'est une université avec laquelle le Collège entretiendra d'autres rapports qu'au seizième siècle.

### **Contre le conformisme**

Le dix-neuvième siècle est peut-être la grande époque du Collège, tant par l'ampleur des découvertes qu'on y fit que par la signification qu'y prennent alors l'enseignement et la recherche, en lutte presque constante contre le pouvoir (royal ou impérial) et contre le conformisme religieux ou scientifique. Sous la monarchie de Juillet, trois hommes entament le combat pour la " philosophie des temps nouveaux ", Michelet, Quinet et Adam Mickiewicz, le grand exilé polonais auquel avait été confiée la chaire de langues et littératures slaves. Edgar Quinet, titulaire quant à lui de l'enseignement des langues et littératures méridionales, s'en prit

notamment aux jésuites. Le ministre intervient : ce n'est pas le sujet du cours... " Eh! quoi, clame le professeur, moi qui m'occupe des peuples du Midi, je ne pourrais rien dire de ce qui les fait périr ! " Sommé de s'amender, il préfère suspendre indéfiniment son enseignement. Michelet, dont les cours sont autant d'occasion de manifestations pour la liberté, est révoqué sans pension au lendemain du coup du 2 Décembre. Le climat de contestation est alors à ce point lié à la vie du Collège que les incidents éclatent aussi dans l'auditoire de Sainte-Beuve, les libéraux accusant le professeur de " poésie latine " de complaisance à l'égard du pouvoir impérial, les cléricaux s'indignant de voir confier cet art presque sacré à un libre-penseur notoire. Bref, on dut interrompre les cours sur l'Énéide... Mais c'est autour et à propos de Renan que devaient se dérouler les disputes les plus passionnées. Inaugurant son cours de langues hébraïques, chaldaïque et syriaque, Renan n'a pas fini de prononcer les mots fameux " Jésus, cet homme admirable... " que la tempête se déchaîne. Comme Michelet, il est révoqué sans traitement, pour ne se voir rétabli dans ses droits qu'en 1870. Le dix-neuvième siècle ne devait pas être seulement au Collège de France celui des combats pour la liberté, mais aussi d'un épanouissement des études orientales avec l'enseignement du persan par Sylvestre de Sacy, l'entrée de l'égyptologie en la personne de son inventeur, Champollion, qui n'y put prononcer que quelques cours avant de mourir, et les leçons de Renan : " Alors, écrit Marcel Bataillon, les langues, raison d'être du Collège, ont révélé leur valeur de piliers d'un humanisme immensément élargi. " (2) Mais le dix-neuvième siècle devait être avant tout celui où le Collège devient le foyer d'une explosion scientifique déclenchée par Claude Bernard, Ampère et Berthelot, et où les " sciences exactes ", que représentait trois siècles plus tôt un seul " lecteur royal " de mathématiques, tendent à l'emporter. Encore faut-il noter que jamais la ligne de clivage ne passa entre " scientifiques " et " littéraires " : parler de sciences de l'homme n'est pas vain, et, dans la tradition du Collège, les philosophes et les historiens, par exemple, ont toujours été très proches de leurs collègues biologistes. C'est l'un d'eux, André Mayer, qui méditait ainsi, en humaniste, sur l'histoire du Collège de France : " Nous savons aujourd'hui que la science peut aimer l'homme pour son malheur comme pour son bonheur... L'affiche des cours du Collège est là pour nous rappeler que de magnifiques civilisations ont pu ne laisser que des ruines. " Et, évoquant les fondateurs de 1530, André Mayer les admirait d'avoir su " prendre parti ", ne limitant pas " leur ambition à connaître, à comprendre les hommes. Ils n'en ont pas fait un simple objet d'études... Tandis qu'à côté d'eux le Prince ne les considérait que comme un instrument, eux donnaient peu à peu l'idée que l'homme est une fin ".

---

(1) Histoire du Collège de France, p. 122. (L'ouvrage d'Abel Lefranc a servi de source principale à cet exposé.)

(2) Revue de l'enseignement supérieur, no 2, 1962.

## II. - ENSEIGNER L'INCONNU

Façonné par ton aventureuse histoire, la Collège de France est l'une des institutions les plus singulières d'un Etat où le centralisme napoléonien a laissé peu de place aux structures originales ou à l'évolution créatrice. (" Le Monde " du 24-25 mars.)

Par le docteur ESCOFFIER-LAMBIOTTE et JEAN LACOUTURE, le 26 mars 1968

" Bâti en hommes ", disait de lui le chancelier Pasquier. On pourrait en dire autant de bien des organismes culturels, surtout en France : mais Ici, ce n'est pas seulement la primauté de l'homme qui frappe, c'est la hardiesse au moins théorique du projet ; car, s'il faut croire Renan, le Collège ne s'occupe que de " la science en voie de se faire ". Ce qu'un professeur d'aujourd'hui, Louis Robert, exprime ainsi : " Je n'enseigne que ce que J'ai découvert moi-même ! " D'où l'étrangeté de cette compagnie en proie au mouvement perpétuel.

" Le Collège de France a pour objet de contribuer au progrès de la science : 1) par des travaux et des recherches ; 2) par des enseignements relatifs à ces travaux et à ces recherches sans préoccupation de préparer à des grades et à des diplômes; 3) par des missions et des publications. " Ainsi est défini par un décret, en date du 24 mai 1911, le rôle du Collège : on voit que l'accent est mis sur la recherche.

Mais la vieille devise de l'institution reste en vigueur : " Docet omnia. " Il s'agit aussi d'enseigner. Tout ? Du temps qu'ils n'étaient que huit, les maîtres du Collège pensaient y parvenir. Aujourd'hui ils sont cinquante-deux et n'y prétendent plus. Le Collège vise seulement à ne rien négliger qui puisse mettre la recherche sur la voie de la découverte, et le public éclairé en contact avec " la science en voie de se faire ".

### **Election " in petto "**

Le Collège de France n'est ni l'Institut, parce qu'on y enseigne; ni le C.N.R.S. parce que des leçons y sont données ; ni l'Ecole des hautes études, parce que l'enseignement y prend notamment la forme de cours magistraux ; ni l'Ail Soula d'Oxford ; ni l'Institute for advanced study de Princeton ; ni le Forschungs Institut de Tübingen, parce que la recherche individuelle ou collective n'y est pas la fin de toutes choses. Ce qu'il a d'académique est corrigé par l'imagination qui s'y déploie, ce qu'il a de solennel par la liberté d'expression qui y règne - encore que celle-ci ne prenne plus tout à fait la forme périlleuse que savaient lui donner, on l'a vu, Quinet ou Renan. Indépendant de l'Université, et directement rattaché au ministère de l'Education nationale, le Collège de France n'est pas un assemblage de chaires spécialisées dans un certain nombre de disciplines : il est une réunion de maîtres choisis non pour leur spécialisation, mais en fonction de leur prestige scientifique et de leur aptitude à la découverte. Cooptant tel ou tel collègue, les professeurs ne choisissent pas un égyptologue, mais l'abbé Drioton ; non un physicien, mais Frédéric Joliot, pour qui est créée la chaire de physique nucléaire ; non un généticien, mais François Jacob (qui reçoit un peu plus tard le prix Nobel de médecine), n arrive qu'un maître de la chimie minérale succède à un indianiste, que la littérature latine le cède à " l'analyse des faits économiques ", et qu'une chaire d'arabe disparaisse pour céder la place à un enseignement de magnétisme nucléaire. Mais l'évolution ne se fait pas

toujours au détriment des sciences humaines, et c'est contre un projet d'élection d'un mathématicien qu'a été créée la chaire d'anthropologie sociale, qui désignait sans détour Claude Lévi-Strauss. La cooptation elle-même se fait par des votes tout aussi singulières. On pense à un code du parfait mandarin. Le candidat professeur entreprend une série de visites à ses futurs collègues pour défendre l'intérêt de sa discipline et de son projet d'enseignement. La création de chaire doit être proposée par l'assemblée des professeurs. La candidature est présentée par un membre du Collège, qui se garde d'abord de prononcer un nom, et doit se contenter de décrire une discipline, non sans se porter garant de l'existence d'une personnalité apte à assurer l'enseignement en question. Le futur professeur, clairement mis en cause par l'exposé de ses partisans et le vote de l'assemblée, est pratiquement assuré de son élection. Le vote de l'assemblée en faveur de la création d'une chaire vaut pratiquement élection " in petto " d'un professeur. Mais celui-ci peut voir surgir un concurrent. L'assemblée est d'ailleurs tenue de proposer à la nomination du ministre les deux noms qu'elle présente dans un ordre de préférence par lequel le ministre se sent d'ordinaire lié. Il advint pourtant, au temps du " petit père Combes ", que, présenté en tête de liste, un dominicain spécialisé dans l'assyriologie se vit préférer un laïc.

### **Un caractère complexe et nouveau**

Le Collège de France présente deux autres particularités : il ne prépare à aucun examen et ne distribue aucune sorte de diplôme, et son accès ne dépend, lui non plus, d'aucun titre universitaire ; lorsqu'il fut appelé à la chaire de " poétique ", Paul Valéry ne pouvait se targuer que d'une licence de lettres, et pour enseigner l'" aérolocomotion mécanique et biologique ", Oemlchen sortait de Centrale. Mario Roques lui-même n'était pas docteur ès lettres. En principe, il y a incompatibilité entre l'enseignement à l'Université (Sorbonne, faculté des sciences ou de médecine) et le professorat au Collège. Cette flexibilité donne au Collège un caractère complexe et mouvant qui fait penser aux Institutions du monde anglo-saxon. Elle s'applique aux devoirs et charges du titulaire de chaire. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les professeurs devaient donner de quatre-vingts à cent leçons par an. Publié en 1873, un règlement plus libéral exige encore quarante leçons annuelles. Soumis à ce régime, Bergson s'en plaignait, non sans ruser avec le règlement : la première moitié de chacun de ses cours était consacrée au résumé du précédent. Aujourd'hui, c'est une vingtaine de cours que les professeurs sont supposés donner. Encore la moitié d'entre eux peut-elle être transformée en séminaires.

### **Des salles ouvertes à tout vent**

L'institution cultive ses originalités sans se préoccuper de leur aspect désuet. Les réunions de l'assemblée des professeurs, par exemple, se tiennent (sous la présidence de l'administrateur, élu pour trois ans) les dimanches après-midi, conformément à l'ancienne tradition selon laquelle le repos dominical est réservé aux " œuvres serviles ". Elle s'arrange aussi pour que les programmes des cours fassent l'objet d'une diffusion si modeste que l'assistance est parfois dérisoire. La foule se presse aux leçons de René Huyghe, de Jacques Monod ou de François Jacob, mais dans un autre amphithéâtre, l'un des savants les plus fameux de ce temps harangue un auditoire d'une douzaine de fidèles - qui ne sont peut-être que des passants, mais qui peuvent être aussi les plus grands experts mondiaux de la question traitée. Si souples que se veuillent les relations entre un professeur du Collège et ses auditoires, il est constant qu'une certaine fraction entre eux soit faite de ses élèves, au sens plein du mot : soit qu'ils suivent par ailleurs son enseignement à l'École des hautes études ou dans telle ou telle institution, soit qu'ils préparent avec lui un doctorat de troisième cycle ou même l'Etat, car pour n'être pas à proprement parler des " universitaires ", les professeurs au Collège de France peuvent être

invités à siéger dans un jury de thèse ou à présider un jury d'agrégation. L'important est que la collaboration ainsi apportée par le corps professoral du Collège vise un " enseignement de recherche ".

### **La science qui se fait**

Les sciences dites exactes (mathématiques, physiques et naturelles) jouent naturellement dans cet " enseignement de la recherche ", dans cet effort d'enrichissement de la connaissance, un rôle important. Elles sont représentées par dix-neuf chaires, consacrées pour nombre d'entre elles à des disciplines d'avant-garde que les cadres rigides de nos universités n'auraient pu intégrer, et elles sont occupées, pour nombre d'entre elles aussi, par des hommes dont le talent a fusé en dehors des routines et des normes, des hiérarchies et des filières, des titres et des concours. Jacques Monod et François Jacob ne sont ni l'un ni l'autre agrégés ; ce dernier n'a, pas plus que Bernard Halpern, franchi l'externat, l'internat ou le médical des hôpitaux, ce qui leur Interdisait tout espoir d'enseignement à la faculté de médecine. Physicien de renommée mondiale, Anatole Abragam, titulaire de la chaire de magnétisme nucléaire, n'a, pour sa part, " jamais eu le temps de passer son doctorat ", ce qui, selon les rites archaïques de notre enseignement supérieur, l'eût condamné normalement à l'auditoire confidentiel de son équipe de Saclay. Quant au mathématicien Jean-Pierre Serre, élu à vingt-huit ans, Il est clair qu'il avait, à cet âge, consacré plus de temps à ses découvertes qu'à l'obtention de titres, d'honneurs ou de faveurs., Liberté, audace, nouveauté : les règles qui président au choix des hommes et des chaires s'appliquent aussi à la nature très particulière de l'enseignement scientifique donné au Collège de France. Il ne s'agit pas, en effet, comme dans toutes les universités du monde, de diffuser la connaissance selon des programmes établis et dans l'optique particulière de la formation d'étudiants, mais d'enrichir cette connaissance, d'en repousser les limites, bref d'enseigner... l'inconnu. L'exemple de Marcelin Berthelot exécutant à son cours, dans l'étincelante lueur d'un arc électrique, la première synthèse de l'acétylène, ou celui de Claude Bernard commentant sur l'estrade, pour ses auditeurs médusés, l'étonnant bricolage de son premier " foie lavé ", témoignent de cet esprit unique où se mêlent aussi bien, dans un constant renouvellement, la découverte et l'erreur, la certitude et le doute, la recherche et sa méthode ; ils témoignent aussi d'une époque révolue où la découverte pouvait se faire dans une mansarde par un homme seul aux prises avec sa propre pensée, et, le cas échéant, avec un matériel de fortune.

### **Mais où se fait-elle ?**

Il n'en est plus de même en un temps où la complexité croissante des techniques et des spécialisations implique à la fois la multiplicité du matériel et des bâtiments, et celle des hommes qui confrontent, au sein d'une équipe, leurs compétences diverses, leur génie créateur et leur esprit critique. Il n'est pas douteux que " la science qui se fait " est toujours, et comme jadis, enseignée au Collège de France, mais il n'est pas douteux non plus que, sauf rares exceptions, ce n'est plus au Collège qu'elle se fait. L'auditeur d'aujourd'hui qui voudrait contempler l'équivalent du foie de Claude Bernard ou de l'acétylène de Berthelot, ou, plus simplement encore, s'entretenir avec un professeur et consulter quelques documents, devra se livrer avant tout à une aventure touristique surprenante qui le conduira de l'hôpital Broussais à l'Institut Pasteur, de Meudon à Saclay, de l'Institut Marey, à Nogent-sur-Marne, à Genève ou à Nice. Il apprendra, non sans quelque étonnement, que sur les dix-neuf chaires de sciences exactes, dix seulement sont pourvues de laboratoires, d'ailleurs insuffisants, antennes avancées de travaux qui se poursuivent ailleurs ; que sur les trente-trois chaires de sciences humaines quatre disposent d'un modeste " cabinet ", que quelques professeurs jouissent du privilège d'un

bureau dérisoire, et que les entretiens se déroulent, pour les autres, dans les couloirs ou les vestiaires, faute de la moindre salle commune, cantine ou bibliothèque... On ne sait, à vrai dire, ce qui étonne le plus : du miracle de ténacité qui permet la survie de sciences aussi modernes dans un édifice étroit datant du dix-huitième siècle, ou de l'abîme de négligence (ou d'ignorance) dont font preuve les autorités responsables, lorsqu'elles conduisent à l'asphyxie une institution qui, depuis la Renaissance, n'a cessé d'étendre son rayonnement dans le monde. La générosité d'établissements divers a permis d'accueillir, dans tous les coins de la région parisienne et au-delà, les déshérités du Collège ; mais cette situation ne va pas sans graves inconvénients. En un temps, où la science exige les pierres autant que les hommes, le choix d'un titulaire de chaire implique presque nécessairement (pour les sciences exactes tout au moins) qu'il soit au préalable " richement doté ". C'est-à-dire qu'il dispose d'un Institut de recherches complètement équipé, des sommes importantes qu'exige son fonctionnement, et du personnel hautement qualifié constituant son équipe (1). Car si le Collège ne peut lui offrir ni bureau ni laboratoire, il peut encore moins subvenir, si ce n'est par une participation trop souvent symbolique, au coût de ses travaux, et cela en raison des crédits dérisoires qui lui sont attribués (2). L'éparpillement géographique des professeurs et la multiplicité des tâches administratives, qu'ils doivent assumer en raison de leurs diverses appartenances, apportent, de plus, une entrave sérieuse à leur créativité, laquelle, comme le souligne J.-C. Pecker, " est liée à la disponibilité ". Elles interdisent, évidemment, ce type d'enseignement avancé si recherché à l'heure actuelle, si pratiqué à l'étranger, qui se déroule au sein même des laboratoires de recherche et auquel participe toute l'équipe qui l'organise. Enfin, et c'est là sans doute que pèse pour l'avenir du Collège la plus grave menace, cette situation apporte à la recherche multidisciplinaire, à la confrontation fructueuse des hommes, des idées et des méthodes, d'insurmontables entraves.

---

(1) Presque tous les professeurs du Collège de France titulaires d'une chaire de science exacte, sont entourés d'une équipe de dix à soixante spécialistes.

(2) C'est ainsi que l'astrophysicien qu'est J.-C. Pecker reçoit du Collège, à titre de " crédits de fonctionnement ", 4 000 francs par trimestre ; l'espace est son domaine, aussi n'a-t-il point de bureau au Collège et doit-il se contenter d'une pièce minuscule à Meudon ; quant à sa secrétaire, elle niche au sommet d'une tour, à 3 kilomètres de là...

### III. - LA SCIENCE DISPERSÉE

Les cinquante-deux professeurs du Collège de France, l'une des institutions les plus singulières de notre Etat centralisé, disposent de peu de crédits et de locaux vétustes pour dispenser " l'enseignement de la recherche " (" la Monde " des 24-25 et 28 mars.)

Par JEAN LACOUTURE, le 27 mars 1968

S'adressant à l'assemblée de ses collègues, peu de temps après son élection au Collège de France, un jeune professeur demandait du ton le plus égal : " Au fond, pourquoi le Collège de France ? " Le court silence qui suivit n'était fait ni de réprobation ni d'incertitude. De surprise, plutôt. Les réponses ne manquent pourtant pas. L'une d'elles a été donnée, à l'occasion du quatrième centenaire du Collège, par Paul Langevin, qui mettait l'accent sur " la nécessité de remettre en question... les conditions mêmes de notre pensée, les catégories de notre raison ", et voyait là la vocation du Collège. Ecole du doute, d'hérésies fructueuses, de contestation créatrice ? Face à l'Université, qui est par vocation donneuse de certitudes, le Collège aurait donc pour fonction la mise en garde et la mise en question, l'incertitude et l'inquiétude ? C'est ce qu'exprime, à sa façon volontiers provocante, François Perroux : " Le Collège ne sera de nouveau lui-même que la semaine où les cours de Lévi-Strauss, de Berque et le mien seront suspendus... " Conduite aujourd'hui, une enquête sur le Collège de France fait apparaître, au moins dans les domaines relevant des " sciences humaines ", trois questions majeures, dans la ligne de celles que formulaient les maîtres audacieux de la génération précédente. L'exigence de la recherche, la perpétuelle remise en question des données acquises, est-elle compatible avec l'enseignement public qui suppose non seulement un temps d'arrêt, une halte pour formuler et communiquer, mais un moment de " satisfaction ", de capitalisation du savoir ? D'autre part, peut-on poursuivre la recherche en ordre dispersé ? Les instruments moderne" de recherche ou d'enregistrement, à commencer par les ordinateurs, ne vouent-ils pas les diverse" disciplines à sa rencontrer, se chevaucher ? Et, au-delà, l'extension des découvertes ne tend-elle pas à abolir des frontières jusqu'alors évidentes ? Une troisième question, enfin, a trait à ce qu'on pourrait appeler la responsabilité collective du Collège. Une institution groupant cinquante-deux des hommes de science les plus prestigieux de l'époque peut-elle se contenter d'un rôle purement scientifique ? N'a-t-elle pas à assumer des responsabilités publiques, pour ne pas dire politiques, conformes à l'autorité intellectuelle et morale de ses membres ?

#### **Enseigner et (ou) chercher**

La fonction enseignante n'est remise en question que sous forme de cours publics et par une minorité de professeurs. Un Claude Lévi-Strauss, un Georges Posener, s'accommoderaient mieux de la nécessaire fidélité au " docet omnia " s'il prenait décidément la forme de séminaires et abandonnait celle des cours dits " magistraux ". Beaucoup, et pour les sciences exactes plus encore que pour les sciences humaines, déplorent l'astreinte et la contrainte que constitue la forme actuelle du cours obligatoire ; on devine aisément l'effort intellectuel qu'exige la préparation annuelle de ces leçons et séminaires, dont la matière doit être à la fois constamment originale, constamment inédite et constamment puisée en ce domaine difficilement accessible où passe la frontière mouvante du savoir et de l'ignorance. D'autres, comme Jacques Monod,

voudraient que des " cours de recyclage ", concentrés à raison de leçons quotidiennes sur deux à quatre semaines, puissent se substituer aux programmes actuels ; cette formule, qui attirerait sans doute des auditeurs étrangers aussi bien que des français, " répond à l'un des besoins les plus évidents de la culture moderne ", mais elle ne pourrait être adoptée que grâce à un assouplissement des règlements actuels. Pour faire sentir ce que l'enseignement public de la maison a d'un peu artificiel, de trop solennel (les expressions ne sont pas de lui), Claude Lévi-Strauss raconte que lorsqu'il entreprit d'organiser son enseignement et eut à choisir un amphithéâtre, l'appariteur le mit en garde contre son premier choix : " Non, pas ici. Il vous faudrait traverser l'assistance. Des auditeurs pourraient vous parler avant le cours... " Bon nombre de professeurs, certes, ont également " leur " séminaire à l'Ecole des hautes études où s'organise leur travail et s'articulent les équipes de recherche. La Collège risque de se transformer en une sorte de superstructure solennelle des Hautes études, une projection publique des travaux " sérieux " accomplis dans la maison voisine. Est-il prêt à se transformer en ordre contemplatif, à tordre le cou à l'éloquence ? Il ne sembla pas. Les cours publics s'inspirent de la tradition la plus ancienne et la plus noble, celle de la libre dispute publique, du permanent réquisitoire contre le conformisme. Il serait triste de ne plus faire entendre l'écho des voix de Michelet, de Renan, de Langevin. La plupart des professeurs interrogés tiennent à leur cours, qui leur est une incitation et peut apporter son inspiration propre. " La période des leçons, c'est trois mois de souffrance, dit l'un. Mais ce temps ne va jamais sans quelques découvertes dues aux exigences propres de la mise en forme ". On citera pourtant l'avis d'un homme qui a de bonnes raisons de connaître la vocation réelle du Collège, Marcel Bataillon, ancien administrateur : " Si une obligation d'enseignement trop tyrannique empêchait un professeur de se déplacer pour des missions de recherche ou pour participer à des rencontres internationales, si elle la poussait, à peine un cours fini, à s'absorber trop dans la préparation du cours suivant, si elle le détournait de faire aboutir une recherche à un livre ou à un mémoire substantiel, l'institution manquerait son but (1). " Or, pour un Fernand Braudel ou un François Perroux, qui savent faire de leurs cours la matière de la plupart de leurs livres, bien d'autres se refusent à transformer ce matériau un peu brut parfois, et préfèrent conserver sa fugacité à une éloquence librement Jaillissante : ainsi s'est perdue en leçons presque confidentielles une grande partie de l'œuvre de Louis Massignon. Le cours ou le livre ? Le dilemme ne se pose que dans la mesure où peut être organisée un enregistrement convenable des leçons, au moins pour communication à tous les chercheurs. Ainsi éviterait-on la disparition des célèbres leçons de Langevin ou de Valéry. Et pourquoi n'envisagerait-on pas la diffusion radiophonique de certaines leçons et la publication d'une véritable " revue " du Collège, complétant l'excellent annuaire qui ne donne qu'un résumé des enseignements ?

### **Constellation ou collège ?**

Les cinquante - deux professeurs constituent-ils vraiment un " collège " ? C'est une des questions que pose volontiers l'enquêteur. Dans sa leçon inaugurale du mois de novembre dernier, Jacques Monod y faisait plaisamment allusion, assurant qu'il regrettait un peu d'avoir fini ses visites de candidat et d'être déjà élu, car il risquait alors de ne plus voir que trop rarement des collègues admirés... A part quelques assemblées annuelles, quelques leçons inaugurales et surtout les réceptions que multiplie l'administrateur du Collège, le professeur Wolff, les professeurs se voient peu et n'accomplissent guère ce qui paraît être la vocation la plus originale de l'institution : la convergence et éventuellement la synthèse des cultures et des méthodes de recherches. Cinquante-deux maîtres : voilà qui n'est pas foule et peut permettre des échanges et des regroupements en pleine clarté. Écoutons ce qu'en dit Jacques Berque : " L'avenir du Collège réside dans la pleine mise en œuvre de ce qui est son privilège ; la concomitance des sciences les plus diverses, une sorte de télescopage des horizons. Comment concilier les projets

interdisciplinaires avec un individualisme proprement statutaire ? Tout simplement par l'ouverture de crédits supplémentaires pour les entretiens que deux, trois ou plusieurs d'entre nous susciteraient librement en commun. Et aussi peut-être dans une exploitation systématique des comptes rendus que chacun de nous fait de ses travaux en fin d'année. " De foule façon, l'unité existe sur le plan de l'éthique scientifique et des relations humaines. Vivre la synthèse et l'exprimer de façon chanceuse et ardue serait être fidèle à l'esprit de la maison. " Pour l'heure, on ne saurait dire que l'" esprit de la maison " soit en ce domaine très vivant. L'attribution de crédits suffirait-elle à modifier un vieil état d'esprit ? On rêve de ce que pourraient être des carrefours où sociologues, anthropologues, historiens, linguistes et économistes du Collège de France chercheraient en commun les origines d'une civilisation ou les raisons de sa chute. Le séminaire de Robert Minder sur la civilisation germanique, par exemple, voit se succéder ou s'interpeller médecins, linguistes, musiciens et sociologues. Mais tous les professeurs n'approuvent pas ces méthodes. " Des échanges avec mes collègues, objecte l'un d'eux : la poste existe, que je sache ? "

### **Un sénat de la culture ?**

Mais c'est dans le domaine de ses responsabilités publiques que la vocation du Collège peut faire l'objet des plus vives contestations. La thèse la plus audacieuse est présentée par Claude Lévi-Strauss, aux yeux duquel la dignité conférée par l'attribution d'une chaire ne va pas sans responsabilités publiques. L'auteur de la Pensée sauvage observe que la Collège fut suscité par la puissance publique pour défendre la liberté d'enseignement et de recherche contre les pressions de l'Université, puis que cette différence de nature et de vocation entre les deux institutions fut oblitérée pendant un siècle et demi par le centralisme napoléonien ; elle peut réapparaître, selon Lévi-Strauss, à la faveur des transformations des universités provinciales, appelées à se régionaliser en fonction des exigences locales. Le Collège peut ainsi réinventer son rôle public. Pourquoi ne deviendrait-il pas, en raison de l'exceptionnelle liberté de ses membres et de l'extrême variété de ses compétences, une sorte de conseil permanent de la puissance publique en matière d'éducation ou de recherche, une sorte de " braintrust " désintéressé ? L'étude de ces problèmes concrets et pratiques relatifs à la refonte indispensable du système d'éducation en France devrait être de son ressort. Ainsi le Collège de France pourrait-il retrouver un rôle que lui attribuaient ceux qui voulurent en faire une école de liberté et de remise en question, puis ceux qui le transformèrent au dix-neuvième siècle en citadelle de la libre pensée : il pourrait être une sorte de " chambre de réflexion " de la politique culturelle. On dira que c'est rechercher là l'audace pour l'audace, le changement pour le changement et que le Collège a déjà joué ce rôle : qu'était la commission Wallon-Langevin sinon une émanation du Collège ? Mais les résultats de ses improvisations n'ont-ils pas été assez heureux pour que l'on puisse souhaiter l'institutionnalisation d'un tel rôle ? A supposer, bien sûr, que la puissance publique y prête la main : ce que rien ne permet de prévoir. Il serait abusif de parler d'une hostilité déclarée du régime à l'endroit d'une institution aussi glorieuse que le Collège. Mais tout semble se passer comme si le pouvoir n'y voyait qu'une noble survivance, assez glorieuse pour n'être pas réduite à se saborder, mais vouée à une lente asphyxie. Une institution aussi " mal pensante " et aussi " inutile "... Passe encore pour les chaires de sciences exactes, prometteuses d'autres prix Nobel agréables à l'orgueil national. Mais les sciences humaines ? " Dans dix ans, observait à ce sujet l'un de nos interlocuteurs, nous devons aller enseigner, ou plutôt nous instruire, aux Etats-Unis."

(1) Revue de l'enseignement supérieur, no 2, 1962.

## IV - TEMPLE DE L'ESPRIT. LIEU DE PAUVRETÉ

Les cinquante - deux professeurs du Collège de France, l'une des institutions les plus singulières de notre Etat centralisé, disposent de peu de crédits et de locaux vétustés pour dispenser " l'enseignement de la recherche " (" le Monde " des 24-25, 26 et 27 mars).

Par le dr. ESCOFFIER-LAMBIOTTE, le 28 mars 1968

" Le Collège ", dit le mathématicien André Lichnerowicz, " est la seule Université de France ", la seule qui soit restée à l'échelle humaine, le seul refuge des connaissances qui ne trouvent pas leur place ailleurs, le seul recours à l'enseignement parcellaire, au morcellement de la science émietlée. " Asile par excellence de la discussion et du libre examen ", le Collège fut au cours de l'histoire le premier établissement de cette recherche dite fondamentale, dont le trait singulier est qu'elle échappe aux servitudes multiples et aux contraintes intellectuelles de la production de masse et de la rentabilité (1). Caractère étrangement révolutionnaire, si l'on songe que, tracé en France dès le seizième siècle, il devait inspirer beaucoup plus tard divers instituts de renommée mondiale, d'Oxford à Tübingen, de Princeton à Rockefeller ou, cette année même, Bethesda. Cet épanouissement de la connaissance, " cultivée, comme le dit Jacques Monod, hors de toute contingence, pour le seul éclat de sa lumière ", exige que le Collège bénéficie d'une complète indépendance matérielle, intellectuelle et morale. Il en fut toujours ainsi dans le passé, mais on peut se demander si l'étouffement financier auquel est soumis depuis plusieurs années le Collège de France ne risque pas de ternir à la longue l'éclat de cette lumière, l'incomparable liberté de cet esprit. Force est de constater, en effet, que le Collège n'a guère bénéficié de la manne de crédits d'aménagements et de constructions fort heureusement déversée sur les écoles et les facultés du pays. Comme s'il n'était, hors l'Université, point de culture et d'enseignement. Comme si sa mission, parce que singulière ou parce que mal connue, ne trouvait plus sa place dans la France d'aujourd'hui.

### **L'Europe des esprits**

Pourtant, on ne trouve nulle part ailleurs l'enseignement que pratique le Collège " parce qu'il n'a pas, ou pas encore, sa place dans les facultés, en raison de son niveau et de son orientation, et parce qu'il n'est pas soumis aux impératifs immédiats de la production de masse " (François Jacob). Enseignement sans cesse inédit, sans cesse renouvelé, non seulement par les professeurs eux-mêmes, mais par les savants étrangers qui enrichissent encore le brassage des idées. Deux chaires leur sont en permanence réservées et le conseil du Collège désigne en toute liberté ceux auxquels il accorde, pour un mois, le traitement d'un professeur titulaire, avec pour seule obligation la délivrance de quatre leçons et, implicitement, une participation réciproquement fructueuse aux travaux de l'équipe invitante. Certains, comme A. Lichnerowicz, souhaiteraient que ce brassage soit plus vivant et plus fertile encore, et que des " membres temporaires ", jeunes chercheurs ou collègues étrangers, puissent se joindre, pour des périodes de deux à trois ans, à la vie du Collège. Ainsi pourrait-il devenir l'un des premiers loyers de cette " Europe des esprits " dont M. André Piettre déplorait ici même (2) qu'elle n'apportât point, par-delà l'Europe

militaire et celle du commerce, le rayonnement de culture et d'esprit que furent au cours de l'histoire et des Europe politiques du passé la chrétienté, la Renaissance ou le siècle de raison, et qui constitue, dit-il, " la vraie, la grande attente du second vingtième siècle ". Celle de la confrontation, de la synthèse et de l'unité.

### **L'unité de la connaissance**

Le Collège est le lieu idéal où pourrait s'épanouir cet aspect suprême de la connaissance, la synthèse, née, au temps du particularisme et de l'émiettement du savoir, d'un effort commun, de confrontation et de contestation. Nul institut au monde ne se prête aussi bien au choc des curiosités et des intelligences, à la complémentarité des disciplines, à la collaboration des compétences, à une confrontation permanente et combien nécessaire des grandes valeurs du passé et de celles que dégage si confusément l'avenir. Presque, tous les professeurs aspirent à cette mission si haute, et qui semble bien être la vocation primordiale du Collège, et déplorent amèrement de ne pouvoir la remplir ; l'échange des pensées implique, en effet, un minimum de contacts ; or, nous l'avons vu, les chaires sont symbolique" et ne comportent, pour la plupart, aucun bureau. Et si la moindre école de France dispose d'une salle de réunion, le Collège, lui, ne compte nul lieu, si petit soit-il, où pourraient se produire ces " chocs d'intelligences ", ces " discussions de tasse de thé ", si chères aux savants britanniques. Pas de cantine non plus, bien sûr, ni bibliothèque commune ; rien que les couloirs glacés et les auditorios vétustés... " La mission du Collège, estime Louis Leprince-Ringuet, devrait être de susciter une réflexion commune, entreprise en toute indépendance sur les grands thèmes généraux de la science et de la culture; mais les entraves apportées à cette mission sont, actuellement, insurmontables... " " On en vient ainsi, ajoute André Lichnerowicz, à une juxtaposition de particularisme. L'organisation d'actions concertées, de réunions ou de recherches multidisciplinaires, répond cependant à un besoin impérieux de l'avenir... " " Sans rêver à l'abbaye de Thélème, dit J.-C. Pecker, je constate qu'à Clermont-Ferrand je voyais tous les jours mon collègue Vuillemin que je ne le vois plus jamais depuis que nous sommes tous les deux au Collège. La nécessité de donner plus d'importance à la logique des sciences et à l'épistémologie apparaît pourtant évidente... Nous employons des méthodes non formulées et chacun vit, à notre époque, enfermé dans la logique de sa discipline, perdant ainsi le bénéfice et le fruit des autres logiques parallèles. " Les séminaires communs, unissant des disciplines complémentaires ou non, permettraient de répondre à cette nécessité, comme l'indiquent quelques précieux mais trop rares exemples, et notamment les cours retentissants consacrés par Charles Nicolle et René Leriche à l'éthique médicale. Mais leur organisation implique un minimum de crédits et de locaux et la situation actuelle ne permet pas de l'envisager...

### **Génétique et langage**

En un temps où chacun déplore la dissémination du savoir, les exemples abondent, cependant, qui concrétisent le rêve immémorial de " l'unité de la connaissance ". Ils indiquent que les structures fondamentales sont les mêmes dans toutes les sciences objectives, et il n'est pas sans intérêt de découvrir, à ce titre, que des pièces entières d'un programme d'ordinateur servant à résoudre des problèmes de physique peuvent être utilisées sans changement pour des études de sociologie, d'archéologie ou de sémantique ; ou que le code génétique s'établit, pour des raisons assez mystérieuses, sur le modèle linéaire décrit par les linguistes... D'innombrables thèmes communs se dégagent chaque jour plus clairement au sein des sciences exactes elles-mêmes ; les théories de la biologie fondamentale sont nées, pour une part essentielle des recherches complémentaires de la génétique et la biochimie cellulaire (3) et il s'agit à présent - tournant capital pour les sciences de la vie - de voir comment les modèles théoriques établis pour les

bactéries pourront s'appliquer aux organismes supérieurs ; les problèmes de la différenciation, ceux que posent les grands systèmes de relation (système nerveux central, hormones) ou ceux combien préoccupants que soulève l'étude des drogues de l'esprit, devront, à l'évidence, être abordés sous l'angle pluridisciplinaire. Le Collège, s'il disposait de locaux décentes, pourrait être le lieu privilégié " de ce moment de synthèse, auquel aspirent les sciences, ivres d'analyse, ivres de dispersion " ; et l'on retrouverait ainsi le grand rêve de Leibnitz et de Goethe, celui, surtout, d'Auguste Comte et de sa " constitution scientifique coordinatrice "...

### **L'esprit et l'intendance**

Il pourrait, il devrait être aussi, le foyer d'une réflexion et d'un rayonnement permanent sur certains des problèmes universels que pose, aux sociétés humaines, l'évolution des sciences et des civilisations. L'enseignement des masses, et celui de l'élite ; la formation des chercheurs ; certains aspects du " gouvernement de la science " et de la politique scientifique des gouvernements ; le maintien d'un effort de pensée proprement philosophique sur la science en général, tel que l'illustraient brillamment au siècle dernier Claude Bernard, Berthelot ou Renan, tel que l'appellent aujourd'hui Etienne Wolff, Jacques Monod, ou Jean-Claude Pecker ; l'apparition d'une réflexion morale sur le " rôle de la science dans la cité " ; les responsabilités et les devoirs des savants vis-à-vis de la communauté ; " l'impact de la science sur la société "... Le dernier de ces thèmes, concernant la responsabilité des hommes de science au sein de la cité revêt, estiment notamment J.-C. Pecker et Jacques Monod, une importance majeure. Ils dénoncent tous les deux la " fuite des chercheurs devant leurs responsabilités ". " En un temps où la science envahit peu à peu tous les domaines de la vie qui, s'ils le refusent, acceptera de devoir ? Qui, mieux que ceux qui le font, pourrait définir le sens, la méthode, et, le cas échéant, les conséquences possibles du progrès scientifique ? " La qualité de ses membres, sa structure, l'incomparable autorité mondiale dont il jouit, tout appelle le Collège à remplir ces hautes missions collectives, civiques, morales ou culturelles, qui répondent à un besoin si profond des individus et des sociétés d'aujourd'hui, ces sociétés qu'effraie chaque jour un peu plus le déferlement morcelé de ces sciences obscures où se façonnent leur vie et, demain, leurs pensées. Mais comment affirmer ou retrouver ce qui fut, dans le passé, l'une des plus nobles traditions du Collège si les galaxies qui détiennent sa lumière ne se rencontrent point ? L'Ecole polytechnique laissera bientôt, pour se rendre à Palaiseau, des locaux vides et bien conçus, contigus à ceux, dérisoires, de la place Marcelin-Berthelot. Ils fourniraient à ceux qui ont pour vocation " de servir le rayonnement de la pensée à l'échelle du monde ", un moyen digne de ce service, accompli sans faillir depuis François 1er, en dépit d'entraves matérielles souvent intolérables. Le budget total du Collège est de 5 millions par an (4) : On peut encore se chauffer, lance avec amertume l'un de ses maîtres illustres, dans le couloir glacé qui lui sert de bureau... Ce couloir où des ombres côtoient des oubliés...

---

(1) Le public, lorsqu'il songe au Collège de France, évoque Michelet, Renan, Bergson ou Valéry et Ignore souvent la place qu'y tiennent les sciences exactes. Rappelons, pour ne citer que des morts, Ampère et d'Arsonval, Magendie et Langevin, Berthelot, Claude Bernard ou les Joliot-Curie.

(2) Le Monde des 23, 24 et 25 décembre 1967

(3) Ces deux chaires sont à présent représentées au Collège de France par François Jacob et Jacques Monod.

(4) Soit moins du quatre millième du budget de l'éducation nationale, qui s'élève à 20,5 milliards de francs.